



# SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA SEUGNE

7 rue Taillefer – 17500 JONZAC

Tel. : 05 16 48 40 04

Mail : secretariat@symbas.fr

## NATURA 2000 – Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents Compte-rendu du comité de pilotage du 28 novembre 2022

Le lundi 28 novembre 2022, le Comité de Pilotage Natura 2000 du site de la « Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents » s'est réuni à Saint-Germain-de-Lusignan.

### LISTE DES MEMBRES PRÉSENTS

(54 participants)

Mme Martine VALTIERRA	Sous-Préfecture de Jonzac
Mme Nathalie OLLIVIER	Responsable de l'unité Milieux, Forêt et Biodiversité à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de Charente-Maritime
Mme Ghislaine GRAILLOT	Chargée de mission Natura 2000, Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de Charente-Maritime
Mme Barbara MONNEREAU	Animatrice Natura 2000 - Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne (SYMBAS)
Mme Adeline MASSONEAU	Animatrice Re'Source du BAC Coulonge - Saint-Hippolyte, Etablissement Public Territorial du Bassin du fleuve Charente (EPTB Charente)
Mme Julie MELLUC	Chargée de mission forêt et filière bois, CDC de Haute-Saintonge
Mme Marion JANSANA	Animatrice Natura 2000 « Moyenne vallée de la Charente, Seugnes et Coran », CDA de Saintes
Mme Line BAUDOUIN	Mairesse de Guimps
Mme Sylvie MALANGIN	Mairesse de Saint-Germain-de-Vibrac, élue du SYMBAS
Mme Maire-Catherine PRÉVOT	Mairesse de Saint-Hilaire-du-Bois
Mme Sylviane OUVARD	Conseillère municipale à Meux, élue du SYMBAS
Mme Sophie MARETTE	Conseillère municipale à Jarnac-Champagne
Mme Isabelle TARDY	Mairesse de Clion
Mme Marie TORNIER	Conseillère municipale à Mortiers
M. Bernard MAINDRON	Président du Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne (SYMBAS), Maire d'Allas-Champagne, Vice-Président de la CDC de Haute-Saintonge
M. Anaël LACHAISE	Technicien rivière, Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne (SYMBAS)
M. Fabien DOUMERET	Technicien rivière, Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne (SYMBAS)
M. Berty BRIAUD	Vice-Président du Trèfle au SYMBAS
M. Emmanuel VERGUET	Elu du SYMBAS
M. Philippe LIMOUZIN	Elu du SYMBAS
M. Jean-Pierre BARBOT	Vice-Président de la CDC 4B Sud-Charente
M. Antoine VIEVILLE	Syndicat de la voirie de Charente-Maritime
M. Christian VIDAL	Conseiller municipal à Fontaines d'Ozillac
M. Jean-Marie RIPPE	Conseiller municipal à Saint-Germain-de-Lusignan, élu du SYMBAS
M. William GUILLEMET	2 <sup>ème</sup> adjoint à Saint-Sigismond-de-Clermont
M. Etienne DELPECH	Conseiller municipal à Barret, élu du SYMBAS
M. Jacky QUESSON	Maire de Saint-Genis-de-Saintonge
M. Jean-Michel VIDEAU	Maire de Clam, élu du SYMBAS
M. Stéphane SEGUINOT	Conseiller municipal à Brie-Sous-Archiac
M. Bernard BONTROND	Conseiller municipal à Pommiers-Moulons

M. Georges LEBRETON	1 <sup>er</sup> adjoint à Montlieu-la-Garde
M. Jean-Claude METOYER	Conseiller municipal à Réaux-sur-Trèfle
M. Lionel BARRÉ	1 <sup>er</sup> adjoint au Maire à Saint-Médard, élu du SYMBAS
M. Hervé CHAGNIOT	2 <sup>ème</sup> adjoint à Champagnac, élu du SYMBAS
M. Laurent BUZARD	2 <sup>ème</sup> adjoint à Barbezieux-Saint-Hilaire
M. Christian RABILLER	Conseiller municipal à Allas-Bocage, élu du SYMBAS
M. Raymond TESSONNEAU	Maire de Saint-Grégoire-d'Ardennes, élu du SYMBAS
M. Bernard DESSE	Maire de Le Tâtre
M. David DEFOULOUNOUX	Maire de Saint-Léger
M. Didier GERVREAU	Maire de Mosnac, Vice-Président de la Seugne moyenne au SYMBAS
M. Didier PIEFORT	Conseiller municipal à Montendre, élu du SYMBAS
M. Pierre-Jean RAVET	3 <sup>ème</sup> adjoint à Jonzac, Vice-Président de la Seugne amont au SYMBAS
M. Gérard BOUYER	2 <sup>ème</sup> adjoint à La Jard, élu du SYMBAS
M. Jean-Marie EDOUARD	Conseiller municipal à Ozillac
M. Julien GAY	Conseiller municipal à Neuillac
M. Jean-Paul BOUCHET	Conseiller municipal à Saint-Simon-de-Bordes
M. Michel SOUC	Conseiller municipal à Chaunac
Mme Camille PHELIPPON	Chambre d'Agriculture interdépartementale 17/79
M. Gilles BRICHET	Président de la Fédération Départementale de la Pêche et de la Protection des Milieux Aquatiques de Charente-Maritime
M. Patrice JOLLY	Syndicat de la Propriété Privée Rurale et Agricole de Charente-Maritime
Mme Brigitte RAYMOND	Elue à Nature Environnement 17
M. Charles GOETZ	Elu à Nature Environnement 17
M. Jérôme BONCHE	ENVIRONAT
M. Bernard EVEILLE	

## LISTE DES MEMBRES EXCUSÉS

Mme Alice-Anne MÈDARD	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Nouvelle-Aquitaine
Mme Sylvie MARCILLY	Présidente du département de Charente-Maritime
Mme Sylvie FONTENY	Chargée de mission milieux aquatiques, Conseil Départemental de Charente-Maritime
Mme Marie-Laure ARTAUD	Responsable de l'antenne de Saintes, Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Charente-Maritime
Mme Frédérique JOUBERT	Responsable du service Eau, Milieux Aquatiques et Territoires, Charente Eaux
M. Hugues CHABOUREAUX	Animateur agro-environnement, Charente Eaux
M. Philippe de GUENIN	Directeur de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) de Nouvelle-Aquitaine
M. Julien MONTEPINI	Chargé de mission, Région Nouvelle-Aquitaine
M. Lionel MOTTIN	Chef de service de l'UDAPP de Charente-Maritime, Architecte des Bâtiments de France (AFB)
M. Philippe BOUTY	Président du département de Charente
M. François RIPPE	Conseillé municipal à Soubran
M. Philippe ROUET	Vice-Président de la Seugne aval au SYMBAS
M. Christian HUILLIN	Maire de Saint-Georges-d'Antignac, élu du SYMBAS
M. Michel VION	Maire de Saint-Ciers-Champagne

Monsieur MAINDRON, Président du Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne (SYMBAS), introduit la séance. Il remercie l'ensemble des membres du COPIL d'être présents et excuse les absents.

Il donne la parole à Mme MONNEREAU, animatrice Natura 2000 du site de la « Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents », qui, après un rappel succinct des enjeux du réseau Natura 2000 et du site de la Haute vallée de la Seugne, présente le bilan annuel d'animation de 2022 (mesures contractuelles et non-contractuelles,

inventaires et suivis environnementaux, animation et sensibilisation, assistance aux porteurs de projet, bilan financier et temporel).

M. QUESSON (Maire de Saint-Genis-de-Saintonge) informe qu'un projet de valorisation touristique est en cours de réflexion pour développer la randonnée (pédestre, canoë, équestre, ...) en bord de Seugne. Plusieurs communes ont été sollicitées pour valoriser les sentiers déjà existants. Il suggère la possibilité de sensibiliser les randonneurs aux enjeux de préservation du site Natura 2000, en menant un travail de concertation entre les communes concernées et le SYMBAS.

Mme MONNEREAU affirme que des actions de sensibilisation et communication peuvent être développées. Une réunion pourra avoir lieu ultérieurement pour échanger davantage sur ce projet.

Un membre du COPIL s'interroge sur les actions à mener lors de l'observation de Tortue de Floride et demande si elles doivent être détruites.

Mme MONNEREAU précise que cette espèce, étant une espèce exotique envahissante concurrençant la Cistude d'Europe qui elle est autochtone et protégée, doit être capturée.

M. BRIAUD (Vice-Président du Trèfle au SYMBAS) demande s'il existe des cas d'hybridation de Tortue de Floride.

Mme MONNEREAU affirme qu'il y a plusieurs sous-espèces de Tortue de Floride.

M. BRIAUD (Vice-Président du Trèfle au SYMBAS) demande si l'animatrice Natura 2000 est consultée dans le cadre de projets éoliens et précise que des projets sont en cours de réflexion sur les communes de Baignes-Sainte-Radegonde et de Chantillac.

Mme MONNEREAU indique que l'animatrice Natura 2000 est consultée potentiellement lorsque le projet est inclus dans le site Natura 2000. Elle rappelle que certains projets doivent faire l'objet d'une évaluation d'incidences s'ils se situent à l'intérieur ou à proximité immédiate d'un site Natura 2000. La structure animatrice assiste les porteurs de projet pour présenter les enjeux du site et préconiser des mesures afin de limiter les impacts du projet, mais ce sont ensuite les services de l'Etat qui les instruisent. Les projets éoliens sont notamment instruits par la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

.....

Au cours de cette présentation, Mme MONNEREAU donne la parole à l'un des techniciens rivière du SYMBAS, M. Fabien DOUMERET, pour présenter les actions menées sur le site Natura 2000, dans le cadre du Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) du bassin de la Seugne.

M. BRIAUD (Vice-Président du Trèfle au SYMBAS) demande si un recensement des activités de pâturage a été réalisé, s'étonnant de la présence de chevaux de trait sur le territoire.

M. DOUMERET indique qu'il n'y a pas eu d'étude recensant les activités d'élevage du territoire. La mise en place de clôture et d'abreuvoirs a été réalisée en fonction du diagnostic du PPG. Les éleveurs ont été contactés au cas par cas. Ce sont majoritairement des éleveurs bovins qui sont concernés par cette action.

M. QUESSON (Maire de Saint-Genis-de-Saintonge) signale que le ruisseau des Laignes, sur la commune de Saint-Genis-de-Saintonge, a été comblé et demande à qui revient la responsabilité des faits.

M. DOUMERET précise que cet impact a été constaté cet été, suite aux précipitations du mois de juin. Le phénomène s'est produit par ruissellement, en l'absence de couvert végétal sur la parcelle cultivée et de ripisylve (végétation) en bord de ce ruisseau. Le SYMBAS n'a pas vocation à curer des cours d'eau.

M. QUESSON précise qu'un autre secteur sur ce même ruisseau a été comblé récemment et délibérément.

Mme OLLIVIER (cheffe de service à la DDTM17) informe qu'un comblement de cours d'eau est une infraction pénale, au vu de la réglementation Loi sur l'Eau. Les faits doivent être communiqués à la DDTM17 et/ou à l'OFB (Office Français pour la Biodiversité).

.....

Mme MONNEREAU présente le Projet Agro-Environnemental et Climatiques (PAEC) « Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents ». Ce PAEC permettra de proposer des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEc) aux agriculteurs pour mettre en œuvre des actions agricoles en faveur de la préservation de la biodiversité.

Monsieur BUZARD (2<sup>ème</sup> adjoint Barbezieux-Saint-Hilaire) demande s'il est possible de cumuler plusieurs MAEc et s'interroge si un agriculteur peut mettre un terme à son engagement dans le cadre d'une contractualisation à une MAEc.

Mme MONNEREAU indique que certaines MAEc sont cumulables entre elles, qu'elles soient à enjeu biodiversité ou à enjeu eau. Elle précise qu'un agriculteur qui s'engage dans une MAEc doit respecter les engagements souscrits durant une période de 5 ans. En cas de changements de pratique ou de non-respect des engagements, l'agriculteur devra rembourser les aides perçues.

M. VERGUET (élu du SYMBAS) s'étonne qu'il n'y est pas de MAEc contractualisables sur les têtes de bassin versant, notamment sur la Seugne amont notamment.

Mme MONNEREAU précise que le PAEC Coulonge/Saint-Hippolyte (dont l'enjeu est la préservation de la qualité de l'eau) correspond à l'entité du bassin versant de la Charente, mais dans le cadre de contraintes budgétaires notamment, le territoire a dû être priorisé. Elle ajoute qu'à partir de 2023, si le PAEC « Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents » est accepté par le COPIL de ce jour et par les services de l'Etat (Région/DRAAF/DREAL), alors des MAEc à enjeu biodiversité pourront être contractualisées sur ce territoire.

Mme OLLIVIER (cheffe de service à la DDTM17) demande si les mesures à enjeu biodiversité seront ouvertes aux éleveurs pour maintenir cette activité sur le territoire.

Mme MONNEREAU indique que les MAEc à enjeu biodiversité seront ouvertes à l'ensemble des agriculteurs. Elle précise que les éleveurs seront prioritaires, si une priorisation est à effectuer par manque de budget ou un nombre trop important de contractualisation.

M. QUESSON (Maire de Saint-Genis-de-Saintonge) demande si les agriculteurs, notamment les éleveurs, ont été sollicités pour la construction du cahier des charges des différentes MAEc proposées. Il s'interroge également si certains agriculteurs sont d'ores et déjà intéressés par cet outil.

Mme MONNEREAU affirme que plusieurs agriculteurs ont été consultés, notamment des éleveurs, pour recueillir leurs attentes et construire les différents cahiers des charges. Certains agriculteurs ont déjà fait part de leur volonté de contractualiser dès 2023 certaines mesures.

M. RAVET (3<sup>ème</sup> adjoint à Jonzac et Vice-Président de la Seugne amont au SYMBAS) s'interroge si les collectivités peuvent contractualiser une MAEc.

Mme MONNEREAU précise que seuls les agriculteurs déclarant une surface à la PAC (Politique Agricole Commune) peuvent contractualiser une MAEc. Pour les collectivités possédant des parcelles incluses dans le périmètre Natura 2000, elles peuvent contractualiser un contrat Natura 2000, pour mettre en œuvre par exemple une gestion extensive de prairie.

M. VERGUET (élu du SYMBAS) informe que les communes sont sollicitées dans le cadre de l'enquête publique du projet OUGC Saintonge, qui concerne une demande d'autorisation unique pluriannuelle des prélèvements pour l'irrigation incluant le bassin versant de la Seugne. Il demande si des agriculteurs peuvent souscrire certaines mesures, afin de mettre en œuvre des cultures plus économes en ressource en eau.

Mme MASSONNEAU (animatrice du programme Re'Source de Coulonge/Saint-Hippolyte) précise qu'il n'y a pas de MAEc mobilisables pour la préservation quantitative de la ressource en eau dans le PAEC Coulonge/Saint-Hippolyte. Néanmoins, ces outils sont développés dans le cadre du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) du bassin versant de la Seugne. Elle ajoute que l'EPTB Charente travaille conjointement avec les Chambres d'Agriculture sur ces thématiques.

Mme OLLIVIER propose aux membres du COPIL de valider le périmètre du PAEC « Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents » et les cahiers des charges des MAEc proposées. Elle soumet également à validation la réalisation d'un avenant à la convention cadre Natura 2000 (entre l'Etat et le SYMBAS), pour inclure l'animation de ce PAEC par le SYMBAS dans le cadre de l'animation Natura 2000.

L'ensemble des participants valident à l'unanimité ces trois propositions.

L'ordre du jour étant épuisé, M. MAINDRON remercie les participants et lève la séance à 16h10.

A Jonzac, le 06 décembre 2022.  
Président du Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne,  
Bernard MAINDRON

